

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt-deux, le douze avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 05 avril 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Les débats ont été diffusés en direct sur le facebook de la ville de Barlin.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de Martine DZIERWA arrivée à 18h55 (en attendant procuration à F. DURANEL), Mickaël DELEU (procuration à P. CONSTANCE), Sylvie MICHEL, Bruno PIECKOWIAK (procuration à I. WILLEMANN), Bernadette SASIELA (procuration à K. VANDENBUSSCHE), Marie PLACE (procuration à R. NOYELLE), Frédéric HALLEZ (P. DUCATEL) et Alain LEROY.

Objet : 2022-04/8 Cession de terrain cadastrés AS 221p d'une superficie de 55 m² 1ère partie

Madame Pierrette DUCATEL est élue secrétaire de séance.

Monsieur et Madame HOCQUETTE propriétaires du 16 rue Léon Blum à Barlin riverain du passage cadastré AS 221p d'une superficie totale de 84 m² souhaitent acquérir une partie de la parcelle arpentée d'une surface de 55 m².

Suite à la désaffectation et au déclassement du domaine public de la parcelle totale par le Conseil Municipal de ce jour,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer pour approuver cette cession au prix de 275 € soit 5 € le m² ainsi que les frais relatifs au bornage pour partie, et sollicite le Conseil pour l'autoriser à signer les pièces et actes nécessaires à cette cession.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

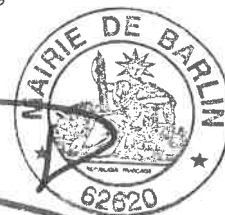
A l'unanimité,

Autorise la cession de la parcelle AS 221p pour partie d'une superficie de 55 m² ainsi que les frais de bornage pour partie, et autorise le Maire à signer les pièces et actes nécessaires à cette cession.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CCCT).

Le 13 avril 2022

Le Maire,
J. DAGBERT



RECUEIL 15 AVRIL 2022